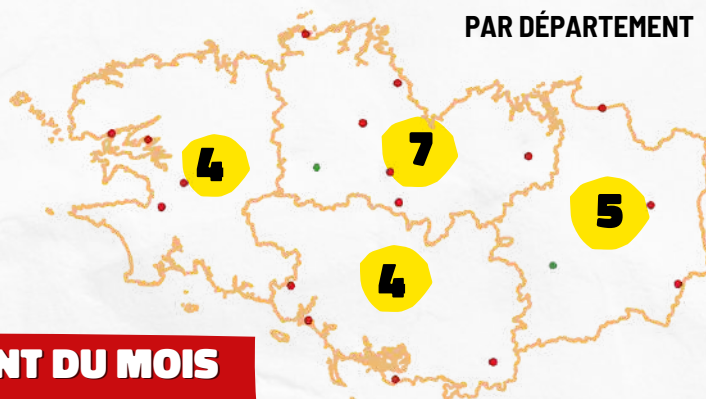


LE MOIS EN QUELQUES CHIFFRES

20 SIGNALEMENTS
dont **2** démarches engagées
dont **5** traitées - sentinelle outillé pour l'action
dont **2** INITIATIVES FAVORABLES
35 REFERENT·E·S

SIGNALEMENTS PAR DÉPARTEMENT



SIGNALEMENT DU MOIS



Plouarzel (29)

Une sentinelle nous a signalé plusieurs grosses boulettes de Mazout dans les rochers, trouvées sur la plage de Corsen de Plouarzel à 1 mois d'intervalle.

Dans le cadre de la démarche Sentinelles de la mer et du partenariat avec Vigipol, FNE Bretagne a transmis l'alerte à Vigipol, qui a confirmé qu'il s'agissait bien d'hydrocarbures. Vigipol a prévenu la commune, le CROSS Corsen, le CEDRE et le Parc Naturel Marin d'Iroise. L'analyse d'un échantillon réalisée par le CEDRE a révélé qu'il s'agissait de fioul lourd. Le CROSS Corsen n'a pas reçu de signalements d'événements en mer et le Cedre n'a trouvé aucune concordance avec un événement antérieur archivé dans leur banque de données. Nous restons vigilants sur les prochaines alertes.

ON PARLE DE SENTINELLES



Pour consulter la fiche de l'alerte :

<https://www.sentinellesdelanature.fr/alerte/45839/>

Retour sur la formation Sentinelles au Résam de Morlaix, 19 septembre

17 personnes, issues de diverses associations de FNE Bretagne, ont participé à la journée de formation de maîtrise de l'outil Sentinelles de la Nature. Cette journée a également permis au Groupe Mammalogique Breton d'organiser une sortie naturaliste sur l'enquête participative "Canettes" et le piégeage de la microfaune.

Retour sur la formation Sentinelles de la mer, Le Conquet, 25 septembre

Cette journée fut l'occasion de réunir des acteurs de la mer et du littoral: Vigipol, IFREMER, Parc Naturel Marin d'Iroise, élus et des associations engagées pour la préservation du littoral et de l'environnement marin. 40 sentinelles étaient présentes.



Le Conquet (29)

DES NOUVELLES DE FNE BRETAGNE



**LA BRETAGNE :
TERRITOIRE 100% ENR EN 2050
COMMENT Y ARRIVER ?**

infos & inscriptions



Le réseau énergie vous donne rendez-vous pour son séminaire 100% ENR

☀ La Bretagne: territoire 100% ENR en 2050, comment y arriver ?

🔍 Le 17 octobre, on se retrouve pour une journée de séminaire à la maison des associations de Rennes avec 14 intervenant-es: services de l'Etat, experts, scientifiques, porteurs de projets, élus-es, associations, ...

Au programme: tables-rondes et conférences pour une journée riche en échanges ! 🧠

📅 Inscriptions ➡ <https://fne-bretagne.bzh/17oct2025-bretagne-enr>

Avec la participation et le soutien de l'ADEME, Région Bretagne, Commission nationale du débat public (CNDP), Observatoire de l'environnement en Bretagne, Clim'actions Bretagne, Pennavel, Muséum national d'Histoire naturelle, La Poule Rousse - Fonds de Dotation

AGIR FACE A *l'un abandon d'épaves de véhicules*

CE QUE DIT LE DROIT

Une **épave**, c'est-à-dire un **véhicule hors d'usage** est un **véhicule que son détenteur remet à un tiers pour qu'il le détruise ou qu'il a l'obligation de détruire** (selon l'article R. 543-154 du code de l'environnement). Il s'agit globalement des véhicules complètement brûlés, immergés au-dessus du tableau de bord ou donc un élément de sécurité n'est ni réparable ni remplaçable ou atteint de défauts techniques irréversibles.

L'abandon d'une épave ou d'un véhicule hors d'usage est rigoureusement encadré : en principe, le véhicule hors d'usage doit être remis à des centres VHU titulaires de l'agrément prévu à l'article R. 543-162 (d'après l'article R. 543-156 du même code). En conséquence, le véhicule privé des éléments indispensables à son utilisation normale et qui semble insusceptible de réparation immédiate, qu'il soit stocké sur une voie publique ou sur une propriété privée (en cas d'atteinte à l'environnement, à la santé ou salubrité publique), expose le titulaire du certificat d'immatriculation ou le maître des lieux selon les cas, à une mise en demeure par **le maire** de remettre en état de circuler ou de le déposer dans un centre VHU dans un délai de 10 jours minimum sauf en cas d'urgence. Une astreinte peut y être jointe (50€/j de retard). Si la personne n'a pas obtempéré, elle est considérée comme ayant l'intention de se défaire de son véhicule. Le véhicule sera enlevé et traité par un centre VHU (ou parfois mise en fourrière) aux frais du propriétaire ou aux frais des autorités, selon la situation (art. L. 541-21-3 à 5 du code de l'environnement).

POUR AGIR

Situez géographiquement le dépôt. Identifiez la parcelle cadastrale, voire le propriétaire. Décrivez le type de véhicules dont il s'agit, le volume et/ou la superficie approximative, la topographie des lieux, les nuisances et la sensibilité de la zone. Prenez des photos. Il s'agira ensuite de signaler l'abandon d'épave. **Commencez par en avertir le maire, qui est l'autorité de police compétente en matière de police des véhicules hors d'usage** (art. L. 541-21-3 et 4 C.env.), même en cas d'ICPE illégale. Le maire peut aussi utiliser son pouvoir d'immobilisation et de mise en fourrière pour les véhicules présents sur les voies ouvertes à la circulation publique ou sur leurs dépendances (article L. 325-1 du code de la route). **En cas d'inertie du maire, alertez le préfet, qui détient un pouvoir de substitution.**

POUR EN SAVOIR PLUS: Consultez la [fiche pratique](#) et le [courrier-type](#)

DEVENEZ SENTINELLE DE LA NUIT

Lancement de la Campagne Sentinelles de la Nuit !



A l'approche du Jour de la Nuit, FNE Bretagne vous invite à se mobiliser pour la sobriété lumineuse et la quiétude du vivant avec Sentinelles de la Nature.

Du 1er octobre au 30 novembre, devenons les protecteurs d'un ciel étoilé !

Objectif : faire un recensement des éclairages illégaux ou nuisibles pour le vivant en Bretagne et partout en France (maraudes en cours d'organisation sur Rennes, Morlaix, et d'autres villes...)

Signalez les éclairages illégaux ou nuisibles que vous constatez, Faites-nous remonter des initiatives favorables relatives à la trame noire.

➔ N'oubliez pas de vous inscrire aux webinaires: [ici](#) !

➔ Plus d'informations sur : fne-bretagne.bzh/sentinellesdelanuit/

NOTRE AGENDA

- **2 octobre, 18h:** Webinaire de lancement de la Campagne Sentinelles de la nuit, [je m'inscris](#)
- **11 octobre:** Journée de mobilisation "Ca ne tient plus !" la santé financière des associations, organisée par le Mouvement associatif de Bretagne. [événements sur la carte](#)
- **15-16 octobre, Halle Martenot, Rennes:** Participation au [forum Séisme](#) de FNE Bretagne, Eau et Rivières de Bretagne, Bretagne Vivante, Al Lark et le REEB

Vous êtes intéressé.e pour participer ou proposer des événements ? Vous avez des questions sur Sentinelles de la Nature ou simplement l'envie de rejoindre notre Réseau Sentinelles ?

N'hésitez pas à contactez Sullivan à sentinelles@fne-bretagne.bzh

Plus d'infos sur fne-bretagne.bzh/sentinelles

Retrouvez FNE Bretagne sur



Je signale sur Sentinelles

